

projets de loi importants, comme par exemple ceux sur l'agriculture, ceux sur le régime de sécurité du revenu familial, etc., et que ceux qui ont été élus pour gouverner le gouvernement, après qu'une occasion plus que suffisante, comme dans le cas actuel, a été accordée pour débattre cette question, si complexe soit-elle.

En forçant le gouvernement à appliquer l'article 75c et à limiter le débat d'une façon plus que raisonnable, l'opposition n'a pas reçu l'appui du public et de la presse, du moins dans ma province, même si généralement, dans de tels cas, on a facilement tendance à blâmer le gouvernement.

Par exemple, un courriériste parlementaire bien connu à Ottawa, M. Charles Lynch, écrivait dans le journal *The Gazette* du 2 décembre dernier, appuyant le geste du gouvernement, et je cite:

• (3.10 p.m.)

[Traduction]

En matière de réforme fiscale, le gouvernement ne dit pas au Parlement d'aller au diable; il refuse aux partis de l'opposition le droit de le lui dire.

[Français]

Monsieur l'Orateur, depuis des années, on réclame des réformes fiscales, et depuis que le gouvernement a eu le courage de les présenter, il était prévisible que toute mesure visant à modifier la structure fiscale serait controversée, car si des millions de contribuables paieraient moins ou pas d'impôt, d'autres seront taxés davantage. Toutefois, le gouvernement a assumé les conséquences de ce bill; il en a saisi la Chambre et tous ceux qui ont voulu se faire entendre ont pu le faire.

D'ailleurs, cette réforme n'est pas immuable, et comme tout projet de loi important et d'application courante, le bill pourrait être modifié à la lumière de l'expérience acquise et des décisions rendues quant à son interprétation.

Monsieur l'Orateur, après encore quelques jours de discussion générale au stade de la troisième lecture, il sera dans l'intérêt du pays et du Parlement que cette question soit enfin mise aux voix.

[Traduction]

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, après avoir été accusé par le ministre des Travaux publics (M. Laing) de venir en second après tous mes autres collègues, je dois dire qu'il m'a flatté en faisant cette déclaration mais qu'en même temps il s'est condamné. En effet, si je viens en second après tous mes autres collègues, j'estime que même si le député est égoïste il vient au troisième rang, derrière moi. Et si ses collègues sont meilleurs que lui il doit alors venir en quatrième position.

Nous avons vu aujourd'hui le leader du gouvernement à la Chambre sur la défensive. Il nous a cité des chiffres qui déformaient la réalité de la pire manière. C'est un jour d'infamie pour le Parlement et pour le Canada qui est un pays sain et neuf où la liberté devrait s'épanouir. Le gouvernement, en appliquant la clôture, nous ramène, en matière de liberté, cette liberté sur laquelle nos traditions reposent, mille ans en arrière, et cela pour prouver l'omnipotence du premier ministre (M. Trudeau). Il peut appliquer la clôture, grâce à son omnipotence personnelle et à l'utilisation de ce que j'appellerais son troupeau de base— et nous en avons entendu des commentaires dernièrement sur le troupeau de base! Il prétend que lui et ses adjoints ont reçu mandat d'accomplir des choses infâmes et même

de mettre en œuvre un bill fiscal incompréhensible. A la télévision, le premier ministre a dit: «J'ai le droit de gouverner pendant cinq ans et, pendant cette période, je puis faire n'importe quoi. Aux termes du mandat que la population m'a confié, je puis mettre en œuvre un bill de 707 pages, qui a fait l'objet de 135 amendements, je puis le faire adopter de force par le recours à la clôture».

Le très hon. M. Trudeau: Quand ai-je dit cela?

M. Woolliams: Après aujourd'hui, il nous restera une demi-journée mercredi et une journée jeudi, puis une demi-journée vendredi. Comme le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) l'a signalé, aux termes du nouveau Règlement, la troisième lecture est l'étape la plus importante du débat d'un bill présenté à la Chambre.

M. Gibson: Le public a celui-ci entre les mains depuis trois ans.

M. Woolliams: Je vais répondre à cette remarque immédiatement. On parle de réforme fiscale depuis dix ans, mais permettez-moi de commenter cette remarque. Nous avons eu la possibilité d'étudier le Livre blanc, mais même le ministre des Finances (M. Benson) a dit, s'il m'est permis de citer ses paroles, que le Livre blanc avait fait l'objet de changements lors de la rédaction du projet de loi.

Si on nous en avait fourni l'occasion, nous aurions pu étudier le bill, ses 707 pages et ses 76 articles, au sein d'un comité permanent de la Chambre. Nous aurions pu inviter des spécialistes à fournir des renseignements et à mettre leurs connaissances au service des parlementaires, et dès lors ceux-ci auraient pu débattre le bill en connaissance de cause et voter en connaissance de cause. Mais on recourt à la clôture pour forcer l'adoption d'un bill fiscal incompréhensible qui renferme, je le répète 76 articles et 707 pages, et auquel ont été apportés 135 amendements. Le gouvernement impose cette mesure fiscale au Parlement et à la population, il crée un nouveau régime fiscal tellement incompréhensible que même nos meilleurs spécialistes de l'impôt au Canada se sont vu refuser le droit de mettre en doute ou de déterminer la teneur de cette monstruosité.

Ce régime fiscal va changer toute notre conception fondamentale de la liberté. Cela est sans importance, dit le gouvernement: que le Parlement l'adopte! Peu importe si nous le comprenons: faisons-le adopter de force par le Sénat! Nous avons entendu cet après-midi le chant du cygne du député de Vancouver-Sud, qui doit le conduire jusqu'à l'autre endroit.

Premièrement, le gouvernement a publié le monstrueux Livre blanc, puis il l'a modifié. Les changements, demeurés inexplicables, ont alors été incorporés au projet de loi. Il aurait fallu qu'un comité permanent en fasse l'étude, comme je l'ai dit, mais, suivant la démocratie propre à l'actuel premier ministre, il importe peu que ce bill soit ambigu, ou que personne ne puisse le comprendre.

Ce n'est toutefois pas là la définition de la démocratie Trudeau. Le premier ministre a repris une vieille expression au cours de la fin de semaine et lui a donné un nouveau sens. Sa démocratie, c'est «la démocratie de «buster». C'est la façon de «buster», la méthode de «buster», c'est la façon de «buster» de museler le Parlement et celle de museler indirectement même le Sénat. Le premier ministre a dit: «Vous vouliez une réforme fiscale et bien, buster, vous l'avez, vous vouliez la clôture en vertu de l'article 75C du Règlement, vous l'avez, buster». Voilà ce qui s'appelle «la démocratie de buster.»